



Conseil de prud'hommes date de dépôt du dossier

Par **pricillia**, le **19/11/2014 à 18:38**

bonjour, je reprends en main mon dossier de discrimination syndical. Il a été déposé par un représentant syndical, dont je n'ai jamais eu aucune date. J'ai faxé au conseil de prud'hommes qui ne me réponds pas, ainsi qu'au téléphone. Je suis dans le val D'OISE, je vais être obligé de me déplacer à Nanterre. Vont-ils me dire sur place ? Pourquoi ne répondent-ils pas ? Pouvez-vous me renseigner svp ? Merci

Par **pat76**, le **20/11/2014 à 14:16**

Bonjour pricillia, La société dans laquelle vous êtes salariée est située dans le Val d'Oise ? Si c'est le cas, adressez-vous alors au Conseil de prud'hommes de MONTMORENCY à l'adresse suivante : Conseil de prud'hommes, 1, place Mendès France, 95160 MONTMORENCY. Tél: 01.78.70.50.50. Fax: 01.34.17.37.16. Heures d'ouverture du lundi au Vendredi : matin: 8h30 - 12h30. Après-midi: 13h00 - 17h00.

Par **pricillia**, le **20/11/2014 à 14:27**

bonjour, merci de votre réponse. Mon employeur est à Colombes. Ma 1^{ère} conciliation a eu lieu au tribunal de Nanterre, ce qui m'inquiète, c'est de ne pas avoir eu de réponse au fax que je leur ai adressé, et impossible de les joindre au téléphone, tout cela pour connaître la date

de dépôt du dossier, si je me déplace me donnerons t-il ce renseignement
merci si vous pouvez-m'en dire plus.
à bientôt de vous lire

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **16:53**

De quel dépôt de dossier vous parlez ?
C'est à la partie adverse qu'il faut adresser les pièces du dossier et réciproquement.
C'est seulement au moment de l'audience sur le fond et après débat, que vous remettrez aux juges vos conclusions écrites.
En conciliation le juge vous a indiqué la date de comparution et la date limite de remise des pièces..
Pour @pat76 il existe 3 conseils des prudhommes dans le val d'oise (Montmorency, Cergy-pontoise et Argenteuil).

Par **pricillia**, le **21/11/2014** à **14:19**

merci